

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
 DU 7 OCTOBRE 2024**

**10-2024 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX EHPAD
 L'ACCUEIL – 200€ ET LES 4 FONTAINES – 200€**

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice | 13 |
| De présents | 9 |
| De votants | 11 |

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente.

Présents : Ms. : Olivier SUSINI- Georges LAJARA – Alain STEPHAN
 Mmes : Danièle SANTESTEBAN – Josiane CHABERT - Martine PINTON – Hélène HGOBURU - Renée ALIBERT - Nadia OULD CHEIKH

Date de la convocation :
 01/10/2024

Absent excusé : Jean-Pierre JOURDAIN - Audrey SAUNIER

Pouvoirs :

Francine CLUZEL à Danièle SANTESTEBAN
 Christiane GOULLET à Josiane CHABERT

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame SANTESTEBAN Danièle - Vice-Présidente ouvre la séance à 18 h 00, le quorum étant atteint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'orientation du 30 janvier 2024,

Afin de maintenir le lien avec nos EHPAD, le CCAS propose une subvention exceptionnelle en fin d'année, afin que les structures organisent pour les résidents un goûter de Noël ou une galette des rois à l'ensemble des résidents.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 200 € aux EHPAD.

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté et délibéré,

- **Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € auprès des EHPAD « L'accueil » et les « 4 Fontaines » pour l'organisation du goûter de Noël 2024 ou pour le goûter du nouvel an « galette des Rois »,**
- **Cette dépense sera imputée sur le compte 65748 de l'exercice 2024**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.
ONT SIGNES AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifié conforme le 7 octobre 2024

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, le caractère exécutoire de cette délibération.

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône

**Danièle SANTESTEBAN,
Vice-Présidente du CCAS**

